



Arnaque sur une formation à distance.

Par **sarah**, le **17/11/2011** à **23:14**

Bonjour,rnrnJ'ai souscrit un contrat à une formation privée par correspondance de déléguée pharmaceutique en 2009, j'ai obtenu mon certificat en février 2011. Cette formation me promettait de trouver un emploi rapidement, un poste très bien payé, des avantages professionnels non négligeables... Bientôt un an se sera écoulé et aucune de leur promesse ne s'est révélée réelle. Mes prélèvements sont de 79 € mensuels depuis 2009 et ce jusqu'en 2014.rnrnQue dois-je faire comme démarche pour me sortir de cette arnaque ? rnrnJ'espère que vous pourrez me renseigner et je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire.

Par **pat76**, le **18/11/2011** à **17:20**

BonjourrnrnVous allez voir votre banquier et vous lui demandez de ne plus accepter de demande de prélèvement de la part de l'établissement d'enseignement.rnrnVous attendrez ensuite que l'établissement d'enseignement vous envoie un courrier vous demandant de payer. rnrnVous reviendrez alors sur le forum où nous vous indiquerons les textes de loi à lui opposer.rnrnSi des clauses contractuelles n'ont pas été respectées par l'établissement d'enseignement, vous enverrez alors une lettre de résiliation du contrat.rnrnPour l'instant, allez voir votre banquier pour faire stopper les prélèvements.